



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 mars 2020

### La totalité des capacités de stockage de gaz naturel ont été souscrites : un succès de la réforme de 2018

La totalité des capacités de stockage de gaz naturel ont été souscrites, ce qui garantit la sécurité d'approvisionnement pour l'hiver 2020-2021. A l'issue des enchères des capacités de stockage 2020-21, la CRE fixe le terme tarifaire stockage à 78,63 €/MWh/j/an à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020, en baisse de 63% par rapport à l'année précédente.

Avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, la CRE fixe le terme tarifaire de stockage qui a pour objectif de percevoir auprès des utilisateurs des réseaux de transport, la somme correspondant à la différence entre le revenu autorisé des opérateurs de stockage fixé par la CRE, et les recettes de la commercialisation des capacités de stockage perçues par les opérateurs. Les enchères de capacités de stockage pour l'hiver 2020-2021 ont été un succès. Elles se sont déroulées en 2 temps :

- 32 TWh ont été commercialisés dans le cadre des enchères pluriannuelles de juin 2019 ;
- et 96 TWh dans le cadre des trois sessions d'enchères de 3 semaines qui ont eu lieu du 12 novembre 2019 au 27 février 2020.

La totalité des capacités commercialisées ont été allouées soit 128 TWh. Ces bons résultats garantissent la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de la France pour l'hiver 2020-21. Ils confirment aussi le bon fonctionnement des modalités d'enchères fixées par la CRE.

Le prix moyen d'adjudication de 3,85 €/MWh est nettement supérieur à celui des deux dernières campagnes. Ce bon résultat est dû à un écart de prix saisonnier du gaz plus important qu'au cours des précédentes campagnes de commercialisation, ainsi qu'à une augmentation du nombre de participants aux enchères.

Les recettes de commercialisation des capacités pour l'hiver 2020-2021 ont ainsi doublé par rapport à celles de l'hiver 2019-2020. Les recettes collectées en 2020 couvrent 63% du revenu autorisé des opérateurs de stockage contre 26% en 2018 et 2019.

En conséquence, le niveau du terme tarifaire stockage applicable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020, fixé par la CRE à 78,63 €/MWh/j/an, baisse de 63% par rapport à l'année précédente.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr) et Anne DELAROCHE : 01.44.50.42.72 – [anne.delaroche@cre.fr](mailto:anne.delaroche@cre.fr)

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*